

Synthèse de la 2^{ème} réunion sur l'Aménagement Forestier, Commune de Champagny

Objet de la réunion : Présentation de l'état des lieux et des principales caractéristiques de la forêt communale de Champagny. Présentation des propositions qui en découlent, pour la nouvelle période d'aménagement et pré-validation de celles-ci.

Participants : Robin BOIRAL- Aménagiste Chef de projet, Matthieu BRUAND- technicien forestier territorial sur la forêt ; Monsieur VERNE P. Maire de la commune et les conseill(ère)s suivants : Madame LANAUD Messieurs PARIS O., JOSSERAND C., BARBIER N., BURE G., AUVERNOIS P., PIOT M., DUTARTRE S, GRANDAN.

➤ **Foncier**

Les modifications suivantes vous être réalisées pour le nouvel aménagement :

- Distraction de 0,48 ha environs de champ cultivé, parcelle 32, qui avait probablement été malencontreusement soumise lors de la restructuration précédente. Voir également si le parking de la route départemental 112 peut-également faire partie de cette distraction.
- Le découpage de la parcelle 64 en deux parcelles, p64 de 5,70 ha et p65 de 5,35 ha.
- Les gestionnaires ne souhaitent pas redécouper les parcelles 62 et 63 en 3 parcelles, pour plusieurs raisons : ne pas perdre l'historique de suivie du volume (inventaires de 2000 et de 2020) qui ne seraient plus exploitable, ces 2 parcelles font respectivement 8 ha environs chacune, tout comme une dizaine d'autres parcelles de la forêt et elles ont toujours étaient traitées les mêmes années. Il n'est donc pas nécessaire de les redécouper en 3.
- Il est signalé par le maire que la ligne de la parcelle 59 avec les parcelles 49 et 50 a également l'air décalé sur le plan. *A revoir sur le terrain et modifier si besoin.*
- La numérotation est à modifier aussi sur la partie de parcelle entre la 42 et 59. Cette partie entre les deux routes empierrées fait partie de la parcelle 42.

➤ **Etat des lieux, caractéristiques et enjeux sur la forêt de Champagny**

Forêt de Champagny : 440 ha (hectares) pour 65 parcelles forestières de 7 à 8 ha en moyenne.

Les parcelles 1 à 31, 33 à 36 situées au nord, forment une unité de 261,97 ha (regroupe les anciennes sections de Champagny Village et Champagny Nilieu).

Les parcelles 32, 43 et 44, 60 à 63 sont plus isolées et réparties en partant vers l'ouest du village, elles représentent 48,69 ha et présentent un contexte similaire aux parcelles du nord. (Lieu-dit Bois des Aiges et du Buisson Corbot).

Les parcelles 37 à 42, 45 à 59 et 64, 65 situées au sud, forme une unité de 129,54 ha (regroupant les anciennes sections de La Tuilerie et du Bois de l'Abergement).

Les principales caractéristiques des sols présents sur la forêt sont relevés afin de connaître le niveau de fertilité, les contraintes et prévoir ainsi les essences les mieux adaptées. De même, il est fait un état des lieux des types de peuplements qui composent la forêt (répartition des diamètres, des essences, de la densité en bois d'œuvre) pour évaluer la présence ou non de tous les stades de développement et leurs proportions (du stade semis/plantation jusqu'au stade de bois adulte mûr).

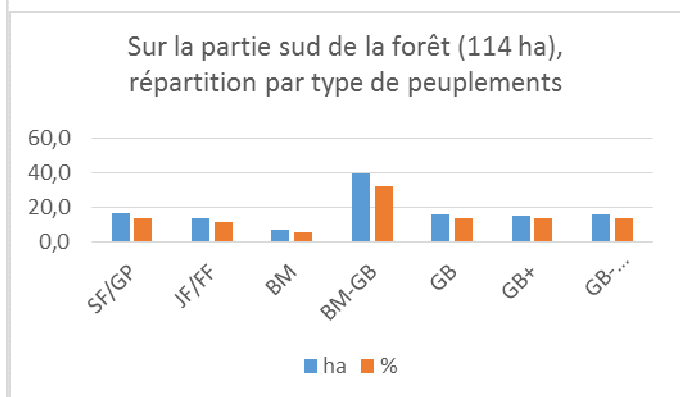
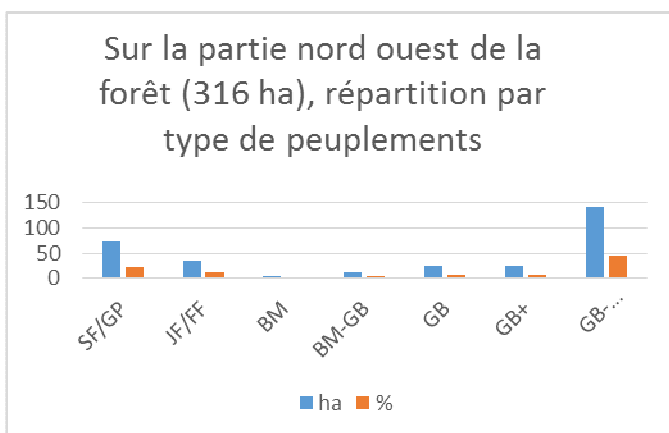
Les principales caractéristiques de la forêt communale de Champagny :

- Champagny repose sur des sols caractéristiques de la plaine de Saône, Principalement limoneux et de bonne profondeur si la première nappe d'eau n'est pas trop proche de la surface. Sur la forêt communale de Champagny, il ressort trois grands types de sols :
 - Des sols à hydromorphie proche de la surface (présence d'eau dans le sol une bonne partie de l'année). Cette caractéristique présente une contrainte pour les racines des arbres avec des essences plus sensibles que d'autre à ce phénomène (problème d'asphyxie racinaire). Le hêtre, le douglas et le chêne pédonculé y sont sensible. Fertilité moyenne : 90,56 ha : 21%
 - Des sols a bonne profondeur et une bonne richesse chimique ou l'hydromorphie est plus profonde. Ces sols ont une bonne fertilité. 277,86 ha : 63%
 - Des sols plus acide mais de bonne profondeur également et à bonne fertilité aussi. Partie de l'Abergement, principalement occupée par le hêtre. 67,02 ha : 15%
 - Plus localement sur de petites surfaces, des types différents de sols sont présent, comme les aulnaies ou le fond de vallon marneux p24 et 26. Ces sols ont une faible fertilité. 4,76 ha : 1%.
- La forêt est composée de 66% de chênes, 13% de hêtres, 2% de feuillus précieux, 2% de chêne rouge d'Amérique, 10% de charme, 3% d'autres feuillus et 4% de zones ouvertes.
- La forêt communale de Champagny présente le facies typique des forêts issues de taillis sous futaie vieilles, en cours de conversion. En effet, on constate une bonne proportion de jeunes peuplements issus du renouvellement de l'aménagement précédent, un peu moins de jeunesse de plus de vingt ans mais surtout une assez faible proportion de bois d'âge intermédiaire ainsi qu'une trop forte proportion de peuplement arrivé à maturité avec des vieux bois et une faible densité de bois d'œuvre (beaucoup de taillis ou des peuplements clairs).

Ces types de peuplement vieillissant ne sont pas réparties de façon homogène sur la forêt. Ils sont concentrés sur la moitié nord (canton de la Graveline et Nilieu, parcelles 43, 44 et 60 à 63), composée majoritairement de chênes. La partie sud est plus composée de peuplements de bois d'âge intermédiaire et de bois adulte encore en croissance, majoritairement en hêtres.

Une contrainte de vieillissement est donc présente du fait des 36% de peuplement arrivé à maturité. De plus ces peuplements vieillissant ont une faible densité de bois d'œuvre à l'hectare.

- Les histogrammes ci-dessous représentent cette répartition par type de peuplements (proche de classes d'âges de 20 ans), sur la partie nord et sur la partie sud.



- L'état sanitaire se dégrade sur certaines parcelles avec des bois qui présentent des signes de dépérissement dans les houppiers ou avec des pourritures au niveau de la souche, notamment dans les parcelles 28 et 30.
- Les enjeux environnementaux, sur Champagny, sont courants pour la région avec une faune et une flore classiques pour la région.
- Les enjeux sociaux sont qualifiés de courant.

➤ **Propositions de gestion pour le nouvel aménagement sur la forêt communale de Champagny :**
(Période d'aménagement à venir : 20 ans, 2021 – 2040)

La forêt communale de Champagny présente un contexte plutôt homogène avec des potentialités de production globalement bonne malgré une partie où certaines essences sont à éviter.

Il y sera poursuivi la conversion en futaie régulière avec une surface à renouveler définie sur la période d'aménagement. Les conditions écologiques sont favorables au chêne sessile à long terme. L'objectif recherché sur ce type de terrain dans notre région est d'obtenir du bois de chêne sessile de qualité et de gros diamètre. A moyen terme par contre, le hêtre constituera l'essence objectif sur les parcelles aux stations plus acide, sur le canton de l'Abergement, mais en étant vigilant à augmenter la proportion de chêne en mélange dès que possible.

La composition recherchée dans les peuplements sera donc d'environ 60% de chênes. Le hêtre, le merisier, l'érable sycomore, le chêne pédonculé continueront à être conservés comme essences secondaires. Le charme, le bouleau, seront également maintenus comme essence d'accompagnement indispensable au bon état des peuplements forestiers. L'ensemble de ces autres essences (secondaires et accompagnatrices) seront conservées à hauteur de 40% environ, plus ou moins en mélange selon les contextes locaux au sein des parcelles.

Le chêne sessile est une essence héliophile, c'est-à-dire qu'elle a besoin de lumière pour se développer dès son plus jeune âge. D'où le besoin de réaliser une coupe de l'ensemble ou partie du couvert forestier lors de l'installation du semis (ou pour une plantation).

Dans notre région, avec la pluviométrie et le type de sols présents ici, le chêne peut atteindre un diamètre de 75 cm en 160 ans. On base donc notre taux de renouvellement en surface pour une période d'aménagement, sur ce critère. Cela permet d'avoir une idée de la surface minimum à renouveler afin d'atteindre à long terme un équilibre.

Sur Champagny, il est nécessaire de renouveler 59 ha environ (en calcul théorique) jusqu'en 2040 pour assurer un renouvellement suffisant et garantir ainsi des récoltes régulières sur le très long terme. (HET de 60 cm en 110 ans parcelles 45 à 55 et 58 sur 71,43ha et CHS de 75 cm en 160 ans sur le reste : 368,57ha)

Le nouvel aménagement propose **le renouvellement de 85,48 ha jusqu'en 2040** (19% de la surface), composé de **64,64 ha** de nouvelles régénérations à engager sur la période et de **20,84 ha** déjà entamées qui sont à terminer. La surface est supérieure à la surface d'équilibre théorique en raison du déséquilibre lié à un excès de vieux peuplements arrivés à maturité (situation qui génère un manque à gagner à court et moyen terme). En effet sur ces parcelles, les bois ne gagnent plus de valeur à être conservés et risquent même de se déprécier (pourriture du tronc par des branches mortes ou par l'intérieur de la souche, etc...).

La réalisation du groupe de régénération se fera progressivement tout au long de la période d'aménagement. En moyenne, une parcelle à entamer tous les 2 ans.

Sur la moitié des parcelles du groupe de régénération, il pourra être mis en œuvre une régénération naturelle puis sur les parcelles les plus appauvries en chêne, il sera réalisé une plantation en passant, au préalable, par une coupe rase.

Au sein des autres parcelles, différents groupes sont établis en fonction du stade d'évolution et de l'objectif recherché.

- Des coupes dites « d'amélioration » seront prévues sur les parcelles adultes (groupe d'amélioration) ou « amélioration jeunesse » pour les parcelles au stade de jeune futaie.
- Des éclaircies seront prévues sur les parcelles en jeune futaie afin de faire grossir et améliorer les plus belles tiges (groupe d'amélioration jeune futaie).
- Des coupes de préparation sont prévues sur les parcelles qui sont bientôt arrivées à maturité afin de pouvoir maintenir le couvert et les semenciers futurs en bon état, dans l'attente de la régénération futur.
- Un groupe de « jeunesse », regroupe les parcelles qui ont encore des travaux sylvicoles à faire avant les récoltes de bois des premières éclaircies.
- Un petit groupe d'emprise intègre des parties non boisées comme le parking le long de la RD 112 p32, le tas de terre p62 et l'allée du souvenir p60.
- Un petit groupe d'intérêt écologique est mis en place concernant les aulnaies des parcelles 11, 12 et 29 ainsi que les arbres remarquables de la parcelle 60.

Concernant les travaux :

Des travaux sylvicoles seront prévus régulièrement dans les régénérations pour la survie et la croissance des plants face à la concurrence basse (ronce) et haute (charme, bouleau, etc). Ces travaux sont le gage de la réussite du renouvellement de la forêt, pour le maintien en bon état du patrimoine forestier de la commune.

La gestion préconisée permet de garantir, pour les générations futures, le renouvellement de la forêt communale de Champagny, dans un souci de gestion durable.

➤ Pré-validation :

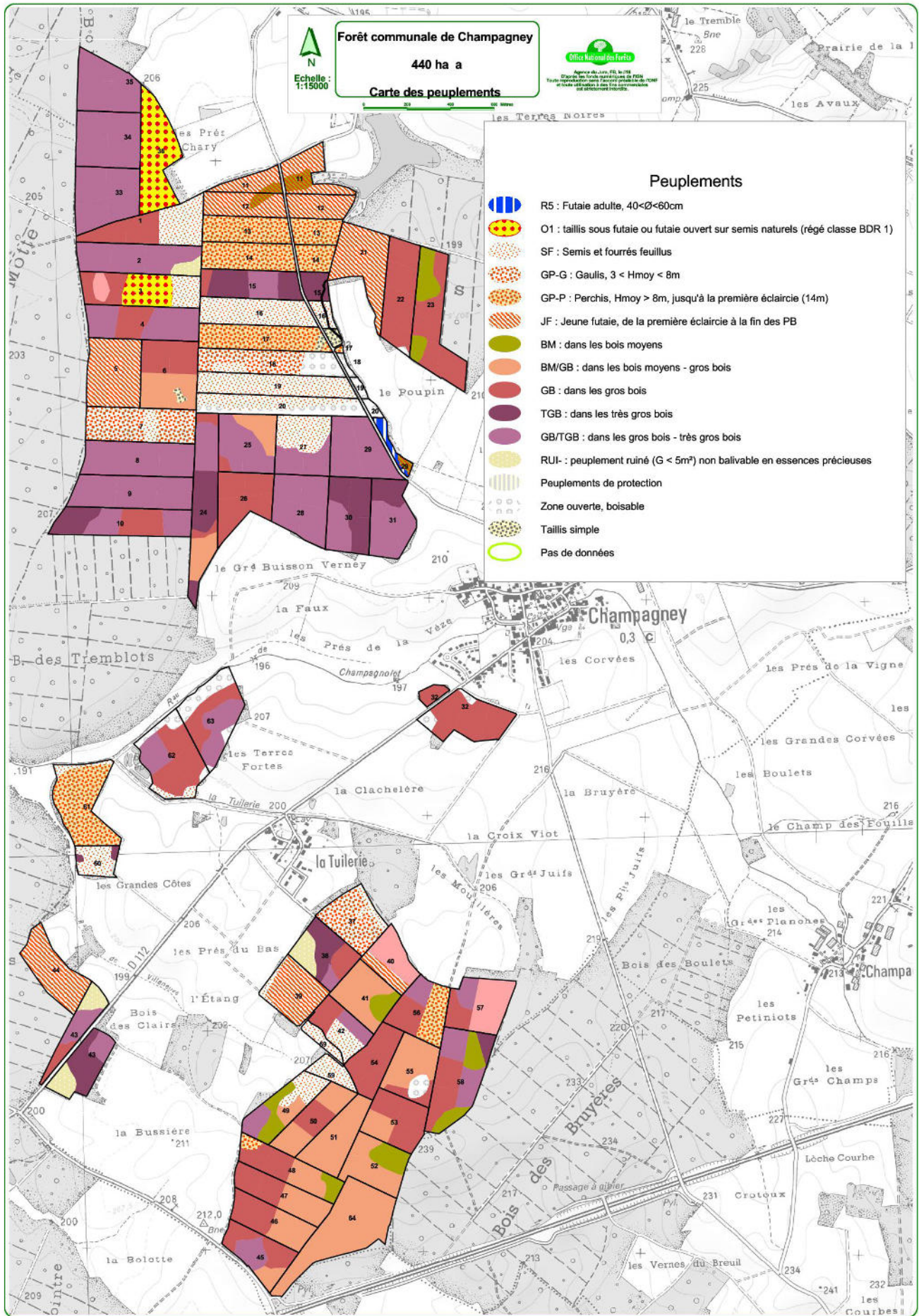
A l'issue et au cours de la présentation de ces principales orientations de gestion sylvicoles, plusieurs échanges avec les représentants de la commune ont lieu sur divers points pour être approfondis ou complétés. Il a notamment été question du foncier (voir chapitre foncier) avec des retouches à apporter sur certaines lignes visiblement mal ajustées dans des parties modifiées à la dernière restructuration.

La gestion sylvicole présentée ci-dessus est pré-validée par la commune. Le programme d'actions plus détaillé sera décliné. Le document sera entièrement rédigé pour une présentation en conseil municipal vers le début novembre 2020.

BOIRAL Robin

ANNEXES : -Carte des peuplements, carte d'aménagement.

Carte des peuplements



Carte l'aménagement :

